

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Le 13 avril 2015 à 18 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

PRESENTS : M. DUTERTRE, Maire
Mme POLLE, M. FOURNIER, Mme LEBRET, M. LERENDU, M. PFEIFFER, adjoints.
M. SAVARY, M. JOIGNE, M. MAUGER, Mme COCHEPAIN, Mme FANFANI,
M. GUILLOTTE, Mme LAPLACE-DOLONDE, Mme LEFORESTIER, M. LEMESLE,
Mme MAZUIR, Mme MONCUIT, Mme SCHMITTER, Mme VLEMINCKX, Mme BESSIN,
conseillers municipaux.

EXCUSES : M. LECLERC, adjoint (procuration à M. DUTERTRE)
M. LEFOURNIER, conseiller municipal (procuration à M. LERENDU)

ABSENT : M. AVENEL

SECRETAIRE DE SEANCE : B. MAZUIR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

Mme MAZUIR souhaite souligner que son intervention sur les tarifs du Petit Office correspondait à une analyse des coûts de fonctionnement.

Mme LAPLACE-DOLONDE s'étonne que le texte de son intervention sur le SDEAU, qu'elle a transmis au secrétaire de séance n'ait pas été rapportée au compte-rendu.

Sans cette réserve, le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

TAUX D'IMPOSITION – 7.1.1

M. LERENDU fait la présentation suivante :

	Taux (commune + communauté)	Taux moyenne départementale	Taux moyenne nationale
Taxe habitation	19.36 (12.37+ 6.99)	23.84	23.95
Taxe foncière bâti	17.47 (11.42+ 6.05)	23.22	20.20
Taxe foncière NB	27.44 (14.16+13.28)	41.62	48.53
Cot. Foncière Entr	21.53 (13.96+13.28)	21.29	25.76

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

EXEMPLE DES TAUX DES COMMUNES
A CARACTERE BALNEAIRE DE NOTRE STRATE (2000 à 3500 habitants)
ET PROCHE DE NOUS :

COMMUNES	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIERE BATI
AGON-COUTAINVILLE	19,36	17,47
BREHAL	24,90	26,17
CARTERET	20,59	24,74
DONVILLE	23,00	25,50
JULLOUVILLE	23,41	22,50
ST PAIR	23,20	25,75

Nos taux sont tous au-dessous des taux moyens (département et national).
Si nous nous comparons à Carteret notre marge est de 10% pour la T.H et 40% pour le foncier bâti,
à Bréhal 23 et 46%, Donville et St Pair 19 et 45%, Jullouville 19 et 28%.

PRODUITS DES TAXES 2015 avec les taux 2014 :

TAXE HABITATION	931 832
TAXE FONCIERE BATI	514 585
TAXE FONCIERE NON BATI	15 703
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	54 667
RECETTE TOTALE	1 516 787

(la recette T.H + T.F.B représente 95% de la recette totale de 1 516 787)

MONTANT MOYEN PAYE PAR LOGEMENT
(3 343 logements sont imposés à la T.H dont 52% d'habitations secondaires)

Taxe habitation : 931 832 : 3343= 279 euros

Taxe foncier bâti : 514 585 : 3343= 154 euros

Cotisation foncière entreprise : 54 667 : 205= 267 euros.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

RAPPEL DES DIMINUTIONS DES RECETTES POUR LES 3 ANNEES (2015-2016 -2017)

En 2014 :

Les diminutions de :

55 000 du chapitre 73 (impôts et taxes diverses)
61 000 du chapitre 74 (dotations et participations) sont pratiquement toutes récurrentes,

Il faut ajouter la diminution de :

DGF 2015 : 78 000 euros et non 66 000

La diminution des produits des jeux de l'ordre de 40 000 euros.

La DGF diminuera en 2016 également de 78 000 ainsi qu'en 2017.

Notre déficit de recettes sur les 3 années à venir peut être estimé à 320 000 en tenant compte du désendettement de 64 000. (la fin d'un emprunt)

Si nous devons compenser ce déficit uniquement par l'impôt il faudrait relever les taux de 21% pendant cette période de 3 ans ?

Mme SCHMITTER demande si on connaît les taux votés par la Communauté de Communes.

M. Le Maire indique que les taux votés ont été augmentés de 6%.

Mme LAPLACE-DOLONDE fait une déclaration concernant trois points :

- Le calendrier
- La discussion préalable
- La déclaration de politique communale.

Elle demande que Monsieur le Maire puisse surseoir aux votes des budgets primitifs.

M. Le Maire indique à Mme LAPLACE-DOLONDE qu'il ne peut être question de surseoir au vote du Budget ; il rappelle que la date limite est fixée au 15 avril 2015 et que les délais de préparation étaient très serrés.

Il prend note des remarques de Mme LAPLACE-DOLONDE, mais rappelle que le débat d'orientation budgétaire n'est obligatoire que dans les communes de plus de 3500 habitants.

Mme COCHEPAIN demande si l'augmentation des impôts sera la même en 2016 et 2017.

M. LERENDU explique que les taux seront de nouveau discutés l'an prochain, en fonction des éléments à disposition.

M. MAUGER tient à préciser qu'en cas de création d'une commune nouvelle, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement sera maintenu au taux de 2014.

Mme MAZUIR souligne la mise à disposition gratuite des sacs poubelles qui compense peut être, au moins en partie, cette augmentation.

Elle pense qu'il aurait peut-être été préférable de les faire payer et de ne pas augmenter les impôts.

M. Le Maire lui rappelle que les sacs sont payés par le SITOM et que ce n'est pas le même budget.

M. MAUGER rappelle que la mise en place de ces sacs a pour but d'améliorer le tri et donc de réduire les coûts.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Mme SCHMITTER est gênée d'augmenter les impôts alors que le compte administratif est excédentaire de plus d'un millions d'euros.

M. LERENDU lui explique que l'excédent correspond à des travaux non réalisés et reportés pour 2015.

Par 21 voix pour et 1 abstention (Mme LAPLACE-DOLONDE)

Le Conseil Municipal **ADOpte** les taux proposés, à savoir :

	<i>TAUX 2014</i>	<i>TAUX 2015</i>
Taxe d'habitation	12.37	12.74
Taxe Foncier Bâti	11.42	11.99
Taxe Foncier Non-Bâti	14.16	14.87
Cotisation Foncière des Entreprises	13.96	14.37

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – 7.5

1- Subventions – Associations sportives

M. FOURNIER présente les propositions de subventions aux associations sportives, qui ont été étudiées par la commission des sports et par la Commission des Finances.

M. PFEIFFER présente les propositions de subventions aux associations autres que sportives, étudiées en Commission des Associations et en Commission des Finances.

Mme LAPLACE-DOLONDE regrette que toutes les associations apparaissent sur le même tableau, y compris les grosses associations comme les Petits Mousles et les Coccinelles.

M. LERENDU explique que ces deux associations bénéficient de subventions importantes mais la Commune récupère, au travers du Contrat Enfance, une partie de cette somme. Il rappelle que l'engagement de la Commune avec la CAF, prévu pour 5 ans, prévoyait un plafond de participation qui n'est pas atteint.

Par 21 voix pour, 1 Abstention (Mme LAPLACE-DOLONDE).

Le Conseil Municipal **DECIDE** de verser les subventions suivantes :

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

SUBVENTIONS SPORTIVES	CONSEIL MUNICIPAL
Association du Centre Equestre	1320
T.C.C.	1320
Jeune France	1650
C.N.C.	1320
Sports Mécaniques	990
Golf	1320+180 (-20ans) +3000 (impôts fonciers)
JUDO	330
Coup d'Envoi (H. Ball)	825
Ent. Gouville/Coutain. Tennis de Table	670
Club Cyclo Touriste	165
Les Arconies	228
F.C.A.C.	1 330

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	CONSEIL MUNICIPAL
Enduro des Sables	1200
Beach Rugby Tour	198 (si prestations)
Foot des plages	200 (si prestations)
Société des Courses (Trophée Vert)	880
Société de Chasse	450
ABLAC	250

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

SUBVENTIONS autres que sportives	CONSEIL MUNICIPAL
Classe transplantée	4 400
Les Petits Mousles	184 000
Les Coccinelles	223 000
Office de Tourisme	78 000
Amicale du Personnel	1 870
La Fraternelle	2 500
S.N.S.M.	385
C.O.R.E.	1 000
Station Verte	1379
Pavillon Bleu	1270
Abeille de la Solidarité	400
Ligue pour l'enseignement (Lire et faire lire)	50
Fonds social logement	2035
Fonds social énergie	
Fonds Aide aux Jeunes en difficulté	668
Mauna Kéa	500
Cinéma d'Hauteville	15 000
Cheval en Fête	7500 (si prestations)

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Budget Primitif Communal 2015 – 7.1.2

M. LERENDU présente le budget Primitif 2015, qui sera voté par Chapitre.

Le budget 2015 est en équilibre en fonctionnement pour un montant de 4 463 919,41€ et en investissement pour un montant de 2 339 034,00€.

Mme SCHMITTER s'interroge sur le montant retenu pour les toilettes publiques. Elle demande si la solution des toilettes sèches a été envisagée.

Mme POLLE explique qu'un projet de toilettes sèches pour les manifestations est en cours.

Mme LAPLACE-DOLONDE rappelle qu'en Commission des Travaux, le projet de toilettes a été évoqué et que la décision n'est pas encore prise.

Elle demande si le projet de création d'un escalier sur le promenoir du Passous est toujours d'actualité.

Le Maire rappelle que le projet présenté par le maître d'œuvre spécialisé avait un coût trop élevé, néanmoins une solution à un prix acceptable peut toujours être envisagée.

Par 21 voix pour et 1 Abstention (Mme LAPLACE-DOLONDE).

Le Conseil Municipal

ADOpte le Budget Primitif 2015 de la Commune.

Budget Primitif Eau et Assainissement – 7.1.3

M. LERENDU présente le Budget Primitif 2015 de l'Eau et l'Assainissement, qui s'équilibre en fonctionnement à 592 200,00 € et en investissement à 1 708 724,00 €.

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 Abstention (Mme LAPLACE-DOLONDE).

ADOpte le Budget Eau et Assainissement.

Budget Campings – 7.1.4

M. LERENDU présente le Budget Camping 2015, qui s'équilibre en fonctionnement à 232 320,00 € et en investissement à 86 495,00 €.

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 Abstention (Mme LAPLACE-DOLONDE)

ADOpte le Budget Camping.

Budget Caveaux – 7.1.5

M. LERENDU présente le Budget Primitif des Caveaux qui s'équilibre en fonctionnement à 67 500,00 € et en investissement à 37 400,00 €

M. GUILLOTTE rappelle qu'il avait été prévu un lieu de souvenir pour les personnes incinérées. Il demande si ce projet est toujours d'actualité.

M. Le Maire indique que le projet est en cours d'étude.

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 Abstention (Mme LAPLACE-DOLONDE)

ADOpte le Budget Caveaux

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SDEM POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE – 7.9

M. Le Maire rappelle que depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et, conformément aux articles L. 333.1 et L. 441-1 du Code de l'énergie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

A partir du 1^{er} janvier 2016, les collectivités territoriales disposant de sites desservis en électricité pour une puissance supérieure à 36 KVA seront tenues de souscrire une offre de marché, ne relevant plus des tarifs réglementés.

La suppression de ces tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code des Marchés Publics.

Le SDEM a mis en place un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services associés qui concerne :

- Les sites desservis en électricité pour une puissance supérieure à 36 KVA
- L'alimentation électrique des ouvrages d'éclairage public
- L'alimentation électrique des bornes de recharges pour les véhicules électriques (toutes puissances)

Le SDEM sera le coordonnateur de ce groupement et sa commission d'appel d'offres sera celle du groupement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'adhésion au groupement de commandes coordonné par le SDEM
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés à intervenir

La Commission des Finances, réunie le 7 avril 2015, a émis un avis favorable à l'unanimité.

STAGE DE CIRQUE JUILLET 2015 – FIXATION DES TARIFS – 7.10

Mme POLLE explique qu'un stage de cirque est proposé par la Commission « Culture » pour les enfants de 5 à 12 ans du 27 au 31 juillet 2015, présenté par la Compagnie BARBA SOUSA pour un prix de 1 685 Euros pour 40 enfants.

Il est proposé de fixer les tarifs du stage ainsi qu'il suit :

- 10 Euros par jour de stage
- 40 Euros pour les 5 jours

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les tarifs proposés.

INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS – 4.5

A l'occasion des consultations électorales, les agents sont appelés à effectuer des travaux supplémentaires. Leur rémunération est assurée en indemnités horaires pour ceux des agents pouvant y prétendre.

Les agents exclus du bénéfice de ces indemnités horaires peuvent bénéficier d'une indemnité forfaitaire, calculée sur la base du montant mensuel de l'IFTS (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires) de 2^{ème} catégorie, auquel on applique un coefficient multiplicateur.

Actuellement, un agent est concerné par cette indemnité.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Il est proposé d'instaurer cette indemnité forfaitaire, d'un montant de base de 89,89 Euros.

Pour mémoire, une délibération du 29 mai 2012 avait instauré cette indemnité. Il y a lieu de la renouveler, en raison du renouvellement du Conseil Municipal.

La Commission des Finances, réunie le 7 avril 2015, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'instaurer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections.

QUESTIONS DIVERSES

AGENCE POSTALE

M. Le Maire annonce que l'Agence Postale Communale sera transférée vers un commerce du bourg, probablement au 1^{er} juin 2015.

COMMUNE NOUVELLE

M. Le Maire invite les conseillers municipaux à participer à la réunion organisée par Mme La Sous-Préfète le 26 mai 2015 à 18 h 00 à la Communauté de Communes.

JUMELAGE

Mme VLEMINCKX explique que le Comité de Jumelage fêtera ses 10 ans, pendant le week-end des 29 et 30 mai 2015. Il est prévu de baptiser le square devant le Casino « Trinity Square ». Un apéritif sera offert par la Commune, suivi d'un repas au Casino.

STATION-SERVICE

M. JOIGNE informe que la station-service du Passous a changé de propriétaire. Il souhaiterait que la Commune le fasse travailler, pour soutenir son activité.

M. Le Maire est tout à fait d'accord.

TAXE DE SEJOUR

Mme BESSIN souhaiterait qu'un travail soit fait sur la taxe de séjour, pour identifier les loueurs non déclarés.

M. MAUGER et M. LEMESLE proposent que les loueurs qui ne paient pas soient taxés au forfait.

M. GUILLOTTE propose d'instituer un groupe de travail pour s'occuper du dossier de taxe de séjour.

Ce principe est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Pour extrait conforme, le 17 AVR. 2015

La Secrétaire de Séance

Le Maire,

B. MAZUR



C. DUTERTRE